



COMMUNIQUÉ
Paris, le 01/07/2019

RESTRICTIONS DE CIRCULATION : LA VILLE DE PARIS RENFORCE SA POLITIQUE DISCRIMINATOIRE

Après la mise en place de la circulation différenciée la semaine dernière en raison du pic de pollution à l'ozone dû à la vague de chaleur constatée sur la France, la Mairie de Paris poursuit à partir d'aujourd'hui, lundi 1^{er} juillet 2019, son plan de restriction de circulation à l'égard des véhicules les plus anciens, en interdisant désormais la circulation des voitures essence immatriculées avant 1997 et des diesels antérieurs à 2006. L'association « 40 millions d'automobilistes » dénonce une politique de mobilité discriminatoire envers les usagers les moins aisés et ceux résidants en banlieue.

À partir de ce lundi 1^{er} juillet, seuls les véhicules légers disposant des vignettes Crit'air numérotées de 1 à 3 seront donc autorisés à circuler dans la capitale du lundi au vendredi, de 8h à 20h. Pour les voitures ne pouvant prétendre à ces classifications prétendument écologiques, la circulation sera interdite, et même verbalisée en cas d'interception par les forces de l'ordre.

Pour Daniel QUÉRO, président de « 40 millions d'automobilistes », les restrictions de circulation constituent une mesure profondément injuste socialement : « Ces interdictions ne servent pratiquement à rien d'un point de vue environnemental. La raison de fond pour laquelle Anne HIDALGO prononce ces restrictions, c'est pour chasser la voiture hors de la capitale ! Et surtout, on n'offre aucune alternative à ceux qui n'ont pas d'autre choix que l'automobile pour se déplacer : toujours punir alors qu'il faudrait offrir ».

De plus, les interdictions de circulation concerneront désormais également le boulevard périphérique, les bois de Boulogne et de Vincennes, et 49 des 79 communes de la Métropole du Grand Paris (MGP), dans un périmètre délimité par l'A86 (autoroute exclue) correspondant à la « Zone à faibles émissions » (ZFE) créée en novembre dernier : en ces lieux, il faudra disposer au minimum de la vignette Crit'air 5 pour être autorisé à circuler. Le président de la MGP, Patrick OLLIER, a cependant précisé que la verbalisation n'y entrerait pas en vigueur avant 2021.

« Pour tous ces automobilistes, la mise en œuvre des restrictions de circulation est un coup de frein à leur mobilité et représente un préjudice financier non-négligeable. Or, malgré nos réticences sur ces mesures et des solutions proposées par la mairie de Paris et la Métropole inadaptées pour une majorité des Franciliens, les décideurs politiques s'entêtent à appliquer des mesures sans se soucier des répercussions économiques et sociales, qui pénalisent en premier lieu des ménages les plus modestes » déplore Pierre CHASSERAY, délégué général de « 40 millions d'automobilistes ».



A propos de « 40 millions d'automobilistes » 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.
www.40millionsdautomobilistes.com